

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE854

présenté par

Mme Allain, Mme Bonneton, M. Molac et Mme Massonneau

ARTICLE 3

Après alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cadre des projets pluriannuels mentionnés à l'article L. 311-4, les installations collectives de méthaniseurs seront encouragées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de flécher les soutiens publics vers les méthaniseurs collectifs.

Préférer le caractère collectif des méthaniseurs, contribue à assurer leur pérennité dans le temps. En effet, dans ces montages, on assiste à un partage des risques et des investissements entre associés. L'entraide et le lien social dans les territoires sont également encouragés.